



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 36594

Texte de la question

M Dominique Bussereau attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson français ainsi que des musiciens professionnels ou amateurs qui en jouent. Il existe deux sortes de bassons joués dans le monde ; l'un d'origine allemande, dit « basson allemand » (basson « Heckel » ou « Fagott ») ; l'autre de facture et de tradition françaises, dit « basson français ». Le basson français est menacé car la libre concurrence n'existe pas. En effet, de récents concours de recrutement afin de pourvoir à des postes de basson dans les opéras de Nice et de Lyon précisaient dans leur règlement que le concours était réservé aux instrumentistes utilisant le système allemand. L'administration du futur Opéra de la Bastille aurait annoncé son intention de n'utiliser que des bassons allemands. Que deviennent alors les bassonistes actuellement en poste à l'Opéra dont la plupart sont titulaires de plusieurs prix internationaux. Quel avenir également pour l'ensemble du système pédagogique qui se développe à partir du basson français dont l'enseignement est dispensé dans les écoles de musique municipales, nationales, conservatoires nationaux de région, conservatoires nationaux supérieurs de Lyon et de Paris. Afin que le diplôme d'État conserve toute sa valeur et que la lutherie française ne disparaisse pas, il lui demande que soient prises des mesures pour garantir la pérennité de cet élément du patrimoine.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36594

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 654